

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt un, le 09 juillet 2021,
Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, à 19 h 15, sous la présidence Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation 05.07.2021
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, M. Jean-Paul RABAUD, Mme Chantal BESSON, Mme Audrey MAGREZ RABAUD, M. Wilfried BEAUZIL, M. Philippe MARCOMBE, Mme Elodie PERONNEAU, M. Christophe BARBARI, Mme Annie VIGREUX.

Absents : M. Bernard BOUCHERE a donné pouvoir à M. Jean-Luc TRESTA, Mme Viviane MALIVERT excusée, M. Yann CHOPINET.

Secrétaire de séance : Nathalie CHARLES

OBJET : Changement ADRESSE POSTALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'adresse postale de Monsieur MOREL à la demande du service postal. En effet, la boîte aux lettres de Monsieur MOREL est située au 331 rue du Lavoir or son adresse postale est au 4 rue du moulin.

Madame le Maire propose de délibérer.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDER** le changement d'adressage postal.

OBJET : DM 03 Mise en sécurité Bâtiments

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'une Décision Modificative doit être prise suite à la mise en sécurité des bâtiments publics.

Considérant la dépense pour la pose du portail et du portillon à l'entrée de la mairie pour un montant de 2 406 € TTC, afin d'honorer cette dépense, il convient de prévoir les crédits modificatifs suivants :

Investissement dépense :

Compte 2313 ope 412 Immobilisations en cours	- 1 240.39 €
Compte 21311 op 501 Bâtiments communaux	+ 1 240.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote les crédits budgétaires objet de la Décision Modificative n° 03**

OBJET : DM 04 Matériel Informatique

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise.

Considérant la dépense suite au renouvellement du matériel informatique des deux postes du secrétariat pour un montant de 3 102.96 € et afin d'honorer cette dépense, il convient de prévoir les crédits modificatifs suivants :

Investissement dépense :	
Compte 020 Dépenses imprévues	-3 102.96 €
Compte 2188 op 504 Matériel informatique	+3 102.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote les crédits budgétaires objet de la décision modificative n° 04**

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

- **ACCEPTE** le recrutement d'un agent contractuel au grade d'Agent Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur la période de l'année scolaire allant du 01 septembre 2021 au 31 Août 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 h 30 annualisées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 majoré 332 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

OBJET : Demande de subvention au Département liés au projet d'aménagement du bourg

Considérant la délibération du 20 octobre dernier portant sur la demande de subvention pour le projet d'aménagement du bourg et après avoir reçu la décision de subvention de l'Etat (DETR) par arrêté attributif en date du 01 Juin 2021, Madame le Maire propose de solliciter le Département pour bénéficier d'une subvention au titre du « schéma bâti », selon le plan de financement prévu et délibéré en date du 22 mars dernier.

Coût estimatif global de l'opération – 419 803.96 € HT €, comprenant :

Phase 1 (rue Armand Mesnard)	269 080.26 €
Phase 2 (rue de la Laiterie)	105 000.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre avant-projet.....	3 720,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle.....	<u>16 486.20 €</u>

Sous total subventionnable à la DETR 394 286.46 €

Eclairage public	12 500,00 €
Voirie départementale sur tranche 1.....	<u>13 017,50 €</u>

Sous total hors DETR 25 517.50 €

Total 419 803.96 €

Financement estimatif :

Subvention Etat (DETR-DSIL) – Obtenu 40%	157 714.00 €
Subvention Département Tranche 1.- 30% de 153 000€	46 000.00 €
Subvention Département Tranche 2.- 30% de 105 000€	31 500.00 €
Autofinancement sur fonds propres	<u>184 589.96 €</u>

Total 419 803.96 €

Madame le Maire demande l'autorisation de signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la demande de subvention auprès du Département
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Point financier

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU afin de faire un point financier. Il présente les tableaux de synthèse arrêtés au 30 juin et présentés en Commission des Finances à cette même date. Il commente :

- Les dépenses de fonctionnement sont engagées à hauteur de 42 %.
- 2 points en vigilance sont à noter : « carburants » et « maintenance ».
- des dépenses imprévues ont dû être engagées :
 - . Contrôle de conformité du portail site mairie/atelier/école : 300 €
 - . Elagage arbre empiétant sur domaine privé : 1 184 €
 - . Eclairage public route de St Jean : 1 245 €
 - . Contrat maintenance salle socioculturelle : 1 950 €

. Remplacement pompe de relevage à la plaine des sports : 777 €

TOTAL : 5 457 €

- Les recettes de fonctionnement sont perçues à hauteur de 29 %. Depuis le 30 juin, 100 000 € ont été perçus.

- Les Dépenses d'investissement suivent la ligne budgétaire prévue.

- Les « restes à réaliser » n-1 sont clôturés avec un solde d'environ + 4 000 €.

- Quelques dépenses imprévues sont à noter :

. Matériel pour mise en conformité de la conservation des actes (obligatoire depuis 2008) : 864 €

. Bornage ancien site de la scierie : 2 085 €

. Travaux de voirie aux Doribeaux dus aux intempéries : 9 822 €

TOTAL : 12 771 €

Madame le Maire souligne que les projets majeurs de l'année sont engagés à l'exception de l'aménagement du bourg. En effet les travaux préalables dont la commune n'est pas maître d'ouvrage (assainissement, eaux pluviales, enfouissement lignes électriques) ont pris du retard. Les travaux d'aménagement devraient débuter début 2022.

Madame le Maire informe que la commune a reçu le versement des subventions sollicitées :

- pour le TBI (Tableau Blanc Interactif) installé à l'école : 1 797 € (50 % de 3 594 €),

- pour la mise en sécurité du site mairie/ateliers/école : 5 000 € (60,8 % de 8 228 €) du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance.

Etat d'avancement des travaux

Madame le Maire donne la parole à Jean-Luc TRESTA. Il informe :

- LES DORIBEAUX : Les travaux sont réalisés. Pour rappel, ils consistaient à creuser un fossé et un bassin de rétention ainsi qu'à installer un caniveau transversal. L'objectif étant, lors de fortes pluies, de canaliser les coulées de boue qui viennent se déverser chez un riverain de façon récurrente depuis plusieurs années.

- MORAZE : les travaux d'enrobé ont été effectués le 8 juillet. Les agents municipaux ont finalisé le chantier par l'apport de terre sur les accotements.

- LES TROQUERAUDS : les travaux ont été effectués le 8 juillet également. Le projet consistait à réaliser un gravillonnage bicouche. C'est un tapis d'enrobé qui a été effectué sans modification de prix.

- LE PETIT MOULIN DE NEUILLAC : Lors d'une rencontre de concertation avec les propriétaires, la DDT et la Commune, il a été convenu que le Département installerait des panneaux et balises d'obstacle réfléchissantes signalant le rétrécissement de la route. Cet aménagement se fera près la coupe des lauriers par le propriétaire afin d'augmenter la visibilité. La commune complétera l'aménagement avec des piquets bois et « œil de chat » le long du mur.

Point sur vente antenne et ancienne scierie

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU. Concernant la vente de l'antenne la procédure est lancée. Le compromis de vente est signé.

Concernant le site de l'ancienne scierie, rendez-vous est pris avec le géomètre pour réaliser le bornage en présence du futur acquéreur et des représentants de l'association des chasseurs.

Rétrocession 2 portions de Routes Départementales

Madame le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec la DDT qui souhaite rétrocéder à la commune 2 portions de route :

- celle desservant L'HOUME. Il a été demandé que la zone de retournement située le long de la LGV soit mise en état avant déclassement.

- celle desservant la zone d'activités. La commune a demandé que cette portion soit rétrocédée à Grand Angoulême.

Point ressources humaines

Madame le Maire informe que les agents des Services Techniques sont passés en « heures d'été », à savoir de 7 h 00 à 14 h 00 avec une pause déjeuner de 30 minutes.

Une note de service a été rédigée concernant la prise des congés annuels. 3 demandes d'ouverture de Compte Epargne Temps ont été faites. Avant de prendre une délibération, le Comité technique devra émettre un avis.

Madame le Maire informe que dans la perspective du départ en retraite de Monsieur Jean-Luc BOUCHET (juillet 2022,) il convient d'anticiper son remplacement. Une période de tuilage est souhaitable. Les démarches liées au recrutement seront donc engagées prochainement.

A la rentrée de septembre la campagne d'entretien professionnel sera lancée. Ces entretiens sont obligatoires et n'ont jamais été faits jusqu'à présent.

Conseil d'Ecole du 24 juin 2021

Madame le Maire donne la parole à Mylène BOUGNON. Celle-ci informe des effectifs pour la rentrée de septembre 2021. 119 inscriptions réparties :

TPS/PS/MS : 19

MS/GS : 18

CP : 19

CE1/CE2 : 20

CE2/CM1 : 21

CM1/CM2 : 22

Les effectifs étant en baisse les inscriptions pour une Très Petite Section ont été ouvertes aux enfants nés jusqu'à fin février 2019.

Quelques changements sont à noter concernant les enseignants : Départ de Monsieur DREANO-LAVERGNE, Madame SALMON et Madame FERTÉ et arrivée de Monsieur LOIZEAU.

Durant l'été, des travaux d'entretien seront effectués ainsi que les investissements prévus : agrandissement du préau et réfection du bloc sanitaire.

La maîtresse de la classe de MS/GS a émis le souhait de l'installation d'un store banne afin d'agrandir la classe les jours de beau temps et de réaliser des activités extérieures.

Divers

Madame le Maire informe qu'un courrier recommandé avec AR a été envoyé à Monsieur ESCLAFER DE LARODE afin de lui signaler l'effondrement de la toiture de son bâtiment situé à Gouthiers. Sans intervention de sa part une procédure de mise en péril pourra être enclenchée.

Le dossier « Dégât des eaux salle socio-culturelle » avance : La société Etanchéité du Sud-Ouest doit venir estimer le montant des travaux afin que le dossier de sinistre déposé auprès de l'assurance soit traité.

Le 4ème ECHO D'ASNIERES est arrivé et sera distribué d'ici quelques jours.

Grand Angoulême a signé une motion de soutien aux salariés de Charente Libre.

Grand Angoulême souhaite développer la monnaie locale LA BULLE sur le territoire. Les commerçants d'Asnières seront sollicités prochainement pour adhérer à ce dispositif.

Une demande de révision du PLU a été émise.

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole avant la clôture de la séance. En l'absence de souhait, elle lève la séance à 20 h 45.